



L'Union européenne fête le 50^e anniversaire de son Union douanière

L'existence d'une Union douanière européenne signifie:

- absence de droits de douane aux frontières intérieures entre les États membres de l'UE;
- droits de douane communs sur les importations en provenance de pays qui ne font pas partie de l'Union européenne (UE);
- règles d'origine communes pour les produits en provenance de pays qui ne font pas partie de l'UE;
- définition commune de la valeur en douane.

Membres de l'Union douanière européenne:

Année d'adhésion	Pays
1968	Allemagne, Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas
1973	Danemark, Irlande, Royaume-Uni
1981	Grèce
1986	Espagne, Portugal
1995	Autriche, Finlande, Suède
2004	Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Slovaquie, Slovénie, République tchèque
2007	Bulgarie, Roumanie
2013	Croatie

Remarque : Bien que tous les États membres de l'Union européenne (UE) font partie de l'Union douanière européenne, il existe des territoires qui font partie d'un État membre sans faire partie de l'Union douanière (p.ex. l'île de Helgoland fait partie de l'Allemagne, mais ne fait pas partie de l'Union douanière européenne).

Historique de l'Union douanière européenne:

Année	
1968	Depuis 1968, l'Union douanière préserve la sécurité et la sûreté des citoyens de ses États membres et collecte les droits de douane, qui représentent une source de revenus conséquente pour l'UE.
1985	Une petite localité du Luxembourg donne son nom aux accords de «Schengen», qui permettent progressivement aux Européens de voyager sans contrôle aux frontières .
1987	Introduction du document administratif unique et abolition d'une multitude de documents nationaux dans le but de standardiser les documents de la douane et de simplifier les procédures relatives aux échanges commerciaux internationaux.
1992	Le code des douanes communautaire est instauré par l'Union européenne. Il rassemble les différents règlements et directives européens en matière douanière.
1993	Le marché unique et ses quatre libertés sont établis: la libre circulation des biens, des services, des personnes et des capitaux est désormais une réalité.
1994	Le tarif intégré de l'UE en format numérique (TARIC) est lancé. Il est transmis chaque jour aux États membres. Il remplace la première base de données TARIC qui était transmise chaque semaine depuis 1987.
2003	Le nouveau système de transit informatisé devient opérationnel. Il s'agit du premier système douanier européen à employer une déclaration et un traitement des données électroniques.
2016	Entrée en vigueur du Code des douanes de l'Union. Il modernise et uniformise les procédures douanières en harmonisant davantage la législation applicable dans toute l'UE. Il instaure aussi différents systèmes informatiques destinés à permettre l'application harmonisée des règles douanières et réduire les lourdeurs administratives pour les échanges commerciaux licites. La mise en œuvre complète des systèmes informatiques se fera par étapes. La majorité d'entre eux sera disponible dès le 31 décembre 2020, d'autres systèmes seront modernisés ou déployés d'ici 2025.
2018	L'Union douanière européenne fête ses 50 ans d'existence. Aujourd'hui plus de 114 000 agents des douanes travaillent 24 h sur 24, 7 jours sur 7 dans les aéroports, aux postes frontières, dans les ports, dans les bureaux de douane intérieurs ou encore dans les laboratoires douaniers. Ils empêchent les marchandises illégales et/ou dangereuses d'entrer dans l'UE tout en garantissant la bonne circulation des biens commerciaux licites.

Pour garantir les principales fonctions de l'Union douanière, comme :

- la protection des citoyens et de l'environnement contre les nombreuses marchandises dangereuses
- la lutte contre la contrefaçon et le piratage
- le soutien de la lutte contre la fraude, le crime organisé, les drogues et le terrorisme
- l'assurance du paiement correct des droits et des taxes exigibles à l'importation dans l'UE et
- l'application des mesures en matière de politique de commerce internationale
-

l'Administration des douanes et accises du Luxembourg compte un effectif de plus de 430 agents.